



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

Date de la convocation : 28 octobre 2020

Date d'affichage : 28 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le deux novembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nicolas MENNETRIER, Maire.

Présents : Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Marie-Laure LABORIE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Vincent BLANCHOT, Julien SEYSSEL

Représentés : Christine ROBILLARD par Urbain VELUT, Marcel CHRISTEL par Laurence FOURNIER, Anne-Josèphe CHARLOT par Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN par Nicolas MENNETRIER, Bruno LÉOTIER par Marie-Laure HRVOJ, Yohan MULLER par Julien SEYSSEL

Secrétaire : Monsieur Vincent BLANCHOT

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

- vote la décision modificative n° 2 à apporter au budget primitif qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 20 000 € ;
- attribue les marchés de travaux pour l'aménagement d'une salle polyvalente dans l'ancien centre de première intervention pour un montant de 164 406,43 € HT ;
- s'oppose à l'automatisme du transfert de la compétence plan local d'urbanisme à Troyes Champagne Métropole au 1^{er} janvier 2021 ;
- retient les noms de rues que sont pour la résidence intergénérationnelle de Mon Logis : allée Gisèle Halimi (complément aux noms de rues attribués antérieurement) et pour le lotissement rue de Montherlant : rues Camille Claudel et Alfred Boucher ;
- crée un emploi d'adjoint d'animation suite à la réorganisation de la direction de l'accueil de loisirs ;
- émet un avis favorable sur l'actualisation du projet éducatif de l'accueil de loisirs ;
- émet un avis favorable au projet de la société Biogaz des Templiers de Payns pour augmenter la capacité de traitement d'une unité de méthanisation et la création de trois stockages déportés de digestat liquide ;
- accorde une subvention de 1 000 € à l'association des Maires des Alpes Maritimes pour venir en aide aux communes sinistrées du Sud de la France.

Nicolas MENNETRIER :

- présente le diaporama établi par Troyes Champagne Métropole pour expliquer ce qu'est la chanvrière. Il précise que l'objectif est de faire du pôle chanvre de Saint-Lyé le centre européen du chanvre, sachant que ce projet est en concurrence avec celui de l'Alsace. La production actuelle de la chanvrière dépasse à ce jour les prévisions. La seconde machine qui était à Bar-sur-Aube est en passe d'être installée à Saint-Lyé.

Il rappelle la nécessité de faire avancer la procédure de révision du P.L.U., sachant qu'elle devra être terminée pour la fin d'année prochaine pour permettre la construction des premières entreprises "chanvre".

Une première usine à Savipol utilise déjà du placoplâtre à base de chanvre.

Robert BESANÇON tient à faire remarquer que c'est ce projet pôle chanvre qui a retardé la révision du P.L.U. Il va organiser une nouvelle visite de la chanvrière.

Il informe le conseil municipal, qu'à la prochaine réunion, Troyes Champagne Métropole viendra présenter le projet pôle chanvre dans le détail.

- il demande au conseil municipal de retenir la date du 24 novembre pour la prochaine réunion.
- il informe le conseil municipal, que suite au reconfinement, il a demandé que l'aménagement du parking soit revu à l'identique pour la rentrée des vacances de la Toussaint, alors qu'il avait suggéré un assouplissement. Vu les circonstances, il est contraint de revenir sur sa décision. Il faut éviter les attroupements sans distanciation et sécuriser les passages des enfants.
- les mariages sont toujours possibles mais dans la limite de 8 personnes, l'officier de l'état civil et la secrétaire inclus.

Robert BESANÇON :

- souhaite profiter de cette nouvelle période de confinement pour avancer sur le dossier de révision du P.L.U.
- il informe le conseil municipal que la société ROUSSEY va aménager un stockage de granulats dans la zone artisanale du Pilaout. Une vente de concassé et grève devrait pouvoir être proposée aux particuliers.

Marie-Laure HRVOJ :

- annule sa permanence du 7 novembre.
- les travaux de réfection de la rue de Champêtre (voie Basse) avancent bien.
- elle travaille actuellement sur le projet d'illuminations de fin d'année. L'accueil de loisirs va collaborer avec le service technique pour créer des décorations de Noël.

Pascal GENET :

- précise à monsieur SEYSSEL que le gazon est planté à l'école maternelle.
- le dernier tableau numérique est installé.
- un nouveau protocole sanitaire est à mettre en place pour le 9 novembre. Les entrées et sorties des élèves et le fonctionnement du restaurant scolaire doivent être repensés pour éviter le brassage des enfants.

Denis PHILIPPE :

- fait part de difficultés de circulation dans le hameau de Grange l'Evêque avec le camion de BD METHANE qui perdent du digestat. Monsieur BRUEDER a procédé au nettoyage des voiries concernées.
- il signale un miroir cassé dû à un engin agricole ou camion.

Vincent BLANCHOT relève que les informations du site Internet ne sont pas à jour et que le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal n'y figure pas.

Véronique STOLTZ poursuit en signalant que le site ne présente pas le nouveau conseil municipal. Certains administrés demandent au moins le nom des adjoints avec leurs délégations pour savoir à qui s'adresser en cas de problème. Madame FOURNIER fait le nécessaire.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30.

Le Maire,

Nicolas MENNETRIER